

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 696

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 56

À l'alinéa 58, substituer aux mots :

« mentionnée au premier alinéa »,

les mots :

« de gestion ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.